

PERSAC

Gazette de

Infos Mairie JUIN 2018

N° 4



CIRCUIT DE DECOUVERTE DES ATELIERS D'ARTISTES

Les talents de Persac

Les Persacois à l'honneur



Elena HITA BRAVO,

céramiste espagnole,
est installée à Persac depuis 2003.
Elle aime à décrire sa passion de cette
manière : « *Mes modelages et sculptures
sont figuratifs. Je m'inspire de
l'interaction entre l'humain, l'animal et
la nature. De mes créations émergent des
personnages aux couleurs vives et
porteurs d'enthousiasme qui évoluent
dans des univers oniriques ou poétiques,
et parfois grotesques* »

Ses œuvres, objets d'art ou objets du
quotidien, sont proposées à la vente
directe.

Vous pouvez découvrir son univers en
parcourant les photos de certaines de ses
créations dans la « galerie photos » de
son site **www.elenahita-tierrayagua.fr**

Mais probablement
seriez-vous encore plus
enthousiasmés en
visitant son atelier et
son hall d'exposition
au lieu dit « Le Beau »,
nom prédestiné !

Vous pourrez prendre rendez-vous par
téléphone au **06 74 84 99 76** ou par
courriel à l'adresse

« **elena.hita.bravo@gmail.com** »

Elena peut généralement vous accueillir
le matin en semaine ou en journée le
week-end.

Elle sera également présente sur le
marché de potiers à Argenton sur Creuse
le 24 juin de 9h à 18h et exposera en
septembre à la galerie « **L'Iternatif** » à
CHAUVIGNY.



Philippe LEVELU,

Habite Persac depuis quelques
années.

Charmé par l'endroit, il achète en
2005, sur un « coup de cœur »,
une petite maison pratiquement
délabrée qu'il prend plaisir à
remettre sur pieds et agrandir
durant son temps libre.

Située au 4 rue de la
Grenaudière, **La Petite Maison**
est née.

Philippe est désormais en mesure de vous accueillir
selon le principe de la restauration au domicile, les
vendredis et samedis soir et les dimanches midi,
uniquement sur rendez-vous. Ses menus sont
composés tantôt de légumes de son jardin, tantôt
de produits locaux fermiers, agrémentés d'épices
en provenance directe du Népal ou encore du
Maroc, récoltées au hasard de ses rencontres. La
carte, qui varie au gré des saisons et se renouvelle
sans cesse, est mise à jour chaque semaine et
disponible sur

<https://www.facebook.com/Grenaudiere86/>

Il est à noter que Philippe LEVELU
propose également ses services de
traiteur.

Réservations au **06.76.72.40.43**

LaPetiteMaison@Grenaudiere86



L'alimentation à Persac

La liste des producteurs locaux et des différents acteurs
économiques dans le secteur alimentaire, disponible dans
le bulletin municipal distribué en début d'année, est mise
régulièrement à jour sur le site de la commune
« **www.persac.fr** ».

Vous y trouverez donc leurs coordonnées et autres
renseignements utiles :

☞ La Boulangerie BRUNET

☞ Le restaurant « Le Trèfle »

☞ L'épicerie SABOURIN

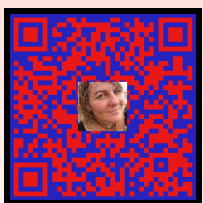
☞ Le rucher du Petit Port

☞ Le Jardin des Possibles (fleurs et
plantes)

☞ Le Gaec du Versant (viande bovine)

☞ La ferme de la POTIERE (viande bovine, agneaux,
volaille, porc)

☞ Le miel de Cyril COLIN



Projet de rénovation de la salle des fêtes

Le projet de rénovation de la salle des fêtes a été présenté par F. HOSSIN, Architecte en charge de la réalisation, aidé de G. LOISEAU, chargé d'affaire de l'Agence des Territoires, assistant la municipalité dans l'élaboration du cahier des charges et de l'appel d'offre et du suivi du chantier.

Suite à la présentation des différents plans et options retenus, R. SIROT, Maire, a répondu à l'ensemble des questions posées :

Question : que gagne t'on en surface utile ?

Réponse : la surface est un peu augmentée et la place disponible est modulable en fonction des activités. Par exemple, si seul un repas est organisé, l'espace de la scène amovible, peut alors être utilisé.

Q : y a t'il un gain au niveau acoustique ?

R : l'une des principales interventions est de rendre cette salle imperméable aux bruits, vers ou venant de l'extérieur et de supprimer la résonance actuelle. Du sol au plafond, les études acoustiques ont permis de déterminer les matériaux à employer pour garantir ce résultat.

Q : qu'en est-il de la luminosité ?

R : les ouvertures du côté place et les fenêtres en haut du pignon en façade, associées aux éclairages directs et indirects, dont des canons de lumière dans les loges et les cuisines, donneront toute la clarté nécessaire.

Q : la sortie à l'arrière de la salle qui donne sur la propriété de la voisine sera t-elle conservée ?

R : non, il n'y aura plus d'emprise sur ce lieu.

Q : le mode de chauffage générera t il du bruit ?

R : le type de chauffage choisi, outre des économies d'énergie, permet la présentation d'une pièce de théâtre, par exemple, sans aucune gêne du fait d'un système intégré de pièges à sons.

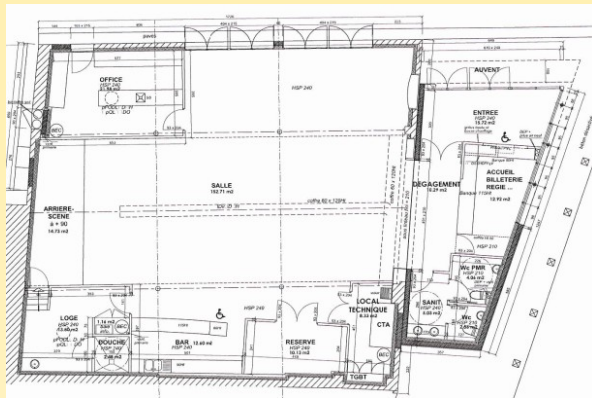
Q : la problématique des sols glissants sera-t-elle résolue ?

R : le système de ventilation et l'isolement du plancher empêcheront ce souci de condensation.

Q : pourquoi installer cette salle en centre bourg, cela occasionne probablement de la gêne au moment des départs nocturnes ?

R : outre le fait que la salle existante avait besoin d'une grosse rénovation, voire d'être rasée du fait de la dangerosité à venir de la charpente qui présente de gros défauts, cet emplacement permet l'animation du bourg au quotidien.

La construction d'une salle neuve à l'extérieur du

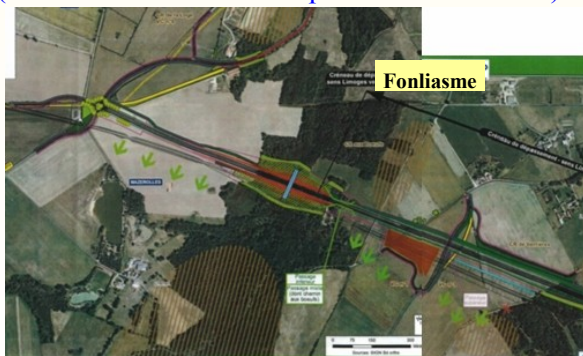


Bourg et répondant aux besoins de Persac a un coût trop élevé pour le budget de la commune (près du double de ce projet).

Le choix a donc été fait de modifier la salle actuelle et d'en limiter au maximum les nuisances associées à son fonctionnement par l'isolation phonique et l'orientation des ouvertures vers la place. Laisser la salle à cet emplacement permet également la réduction du vandalisme constaté sur les infrastructures placées hors centre bourg.

Q : qu'est ce qui justifie la différence de coût entre les travaux strictement obligatoires et le coût global de l'opération ?

R : le coût des travaux obligatoires (280 000 €) est complété par le coût de mise aux normes, d'insonorisation, d'agrandissement, de modernisation, portant à 582 000 € le total des travaux. À 795 000 €, le coût global de l'opération comprend aussi les différentes études, les expertises, les coûts de maîtrise d'œuvre et d'architecte, les assurances, les équipements, les appels d'offres, ainsi qu'une provision de l'ordre de 80 000€ (14%) pour les imprévus. Déduction faite des subventions à venir, le « reste à charge » final pour Persac sera de l'ordre de 375 000 € (contre environ 750 000 € pour une salle neuve)



Plan de masse du projet de déviation de la nationale 147

Q : pourquoi la population n'a-t-elle pas été mieux informée ou consultée sur ce projet ?

R : ce projet a été porté à l'ordre du jour de plusieurs réunions du conseil municipal (qui ne se tiennent pas à « huis clos »), annoncées, y compris sur le panneau dynamique. L'ordre du jour et le compte-rendu des réunions sont affichés en mairie, disponibles sur le site internet de la commune et parfois dans la presse. De plus un point d'avancement du dossier est fait régulièrement au travers de nos différentes publications.

Acquisition des terrains dits « Ranger »

L'acquisition des terrains près du château de la Mothe va permettre la construction de 3 à 4 petits pavillons prioritairement destinés aux séniors. Habitat de la Vienne a d'ores et déjà planifié les travaux pour 2019.

Q : ces constructions ne risquent-elles pas de dénaturer les environs du château ?

R : ce sera bien évidemment un de nos points d'attention. Ce seront des constructions de plain-pied dont le style sera validé par l'Architecte des Bâtiments de France. Ces travaux vont, par ailleurs, probablement initier une phase d'embellissement de la rue dans son ensemble, mettant ainsi ce patrimoine en valeur.

Assainissement collectif

Suite à un besoin de plus en plus pressant de rénover la station d'épuration et, au préalable, le réseau d'assainissement, la commune a avancé d'un an le transfert de compétences (et le budget associé) vers Eaux de Vienne. En contrepartie, le syndicat prend en charge le diagnostic du réseau (mesures étalées sur un an) et les travaux à suivre. Un impact pour les Persacois est le paiement de la TVA (10%) sur la partie assainissement collectif de la facture.

Réaménagement de l'école et des places

Le projet de rénovation des places a été interrompu en vue du diagnostic de l'assainissement qui

s'étalera sur un an. En l'état actuel des choses, il est peu probable que la cour de l'école empiète sur la place comme prévu au projet d'origine.

Etude globale revitalisation centre bourg

A l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil, nous aurons à nous prononcer sur l'engagement d'une étude globale de la revitalisation du centre bourg, en y intégrant l'école, ou sur l'engagement d'une étude du site de l'école seul. En effet, il ne fait plus aucun doute de la nécessité de regrouper l'ensemble des 3 classes situées, d'une part, route de Moulismes et, d'autre part, place de la mairie, mais de quelle manière ? Du planning et du coût associés à chacune de ces études bien-fondées, dépendra probablement la décision finale.

Q : une telle étude coûte-t-elle chère ?

R : bien que ces études globales aient un coût d'environ 20 000 €, elles permettraient de dégager des axes de travail pour les mandats à venir avec une vision à long terme. Le contexte de la déviation de la N147 (qui rapprochera Persac de Poitiers) et du SCOT (Schéma de COhérence Territorial) qui installe une zone technico-commerciale au sud de Lussac, aura un impact bénéfique pour Persac. Ce contexte fera partie intégrante de ces études.

PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

La rédaction du PLUi s'achève. L'enquête publique sera menée d'ici la fin d'année.

Départ des médecins

Nous recherchons par toutes les voies possibles à remplacer au plus vite nos médecins. Le recours à un cabinet spécialisé est envisagé.

Questions diverses

le projet de city-parc n'est pas retenu en l'état.

Le devenir des bâtiments non utilisés acquis par la commune sera abordé dans l'étude globale.

Une enquête de déclaration d'utilité publique du projet de déviation de la Route Nationale 147 est en cours (du 18 mai au 19 juin) dans les communes de Lussac, Mazerolles, Persac, Goux et Civaux. Les pièces du dossier sont déposées en mairie avec le registre où chacun peut consigner ses observations. Le dossier est également consultable sur le site internet de la préfecture (www.vienne.gouv.fr)



Le saviez vous ?

80 km/h : ce sera la vitesse maximale sur les axes secondaires au 1^{er} juillet 2018.

Annoncée au Comité interministériel de la Sécurité routière, la réduction de la limitation de vitesse

de 90 km/h à 80 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central doit entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2018.

La Sécurité routière précise par ailleurs que :

- la vitesse est la première cause des accidents mortels en France (31 %) ;
- le réseau routier sur lequel les accidents mortels sont les plus fréquents est celui des routes à double sens sans séparateur central (55 %).

La Sécurité routière met également en avant les effets de la vitesse sur la conduite à la fois

- au niveau des distances d'arrêt (plus la vitesse d'un véhicule est élevée, plus la distance d'arrêt est importante) et
- au niveau du champ de vision réduit (plus la vitesse augmente, plus le champ de vision est réduit).



8 juin Portes ouvertes des Écoles du RPI

9 juin Auditions Clé de Sol

9 et 10 juin, Festival Eveil des Sens

15 juin 20h, Spectacle des

Compagnons de la Blourde.

Salle des fêtes, entrée gratuite

16 juin, Fête des écoles (à Gouëx)

16 juin 16h, Conférence au château

de la Mothe « Les légumes »,

Proposée par les Amis de la Mothe

tarif 5€

17 juin 14h, à l'étang du petit

moulin, Belote des Aînés Ruraux

21 juin à partir de 18h30, Fête de la musique.

Rendez vous à tous les musiciens ou chanteurs, amateurs ou professionnels, sur la place de l'église pour une soirée festive en totale improvisation. Tous niveaux acceptés !

le 23 Juin 20h30 et **le 24 Juin** 15h, salle des fêtes

les Mini'sPersac'Omic's, la troupe des plus jeunes, vous proposent

"Alice au pays des merveilles"

29 juin à 20h, salle des fêtes,

Soirée Country des

Compagnons de la Blourde,

repas sur réservation au

06 88 39 22 00

29 juin 20h, Conférence

« Les animaux et nous »

au château de la Mothe, tarif 5€

30 juin à 14h,

Belote de la FNACA,

à l'étang du petit moulin

1er juillet 16h, Conférence Proposée par les Amis de la Mothe,

« Le climat : évolution et perspectives » au château de la Mothe, tarif 5€

7 juillet Persac en Fête animations gratuites toute la journée, repas en soirée (sur réservation), descente aux flambeaux, feu d'artifice et bal offert par la municipalité Programme complet sur « www.persac.fr »

14 juillet Inauguration de l'exposition annuelle des Amis de la Mothe (vendredi, samedi, dimanche, de 14h30 à 18h30, jusqu'au

15 août), sur le thème **+2°**

15 juillet, Course cycliste

15 août, Méchoui à l'étang organisé par l'ACCA (sur réservation)

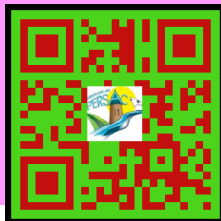
11 novembre,



Tabac : des gommes à mâcher et des patches désormais remboursés

Les fumeurs qui souhaitent arrêter de fumer peuvent désormais bénéficier d'une prise en charge par

l'Assurance maladie de deux traitements de substitution nicotinique. Cette aide doit permettre de supprimer l'avance de frais systématique tout en proposant le même tarif pour un même produit sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, le forfait d'aide au sevrage de 150 € par an et par assuré est maintenu jusqu'à la fin de l'année 2018.



Festival Eveil des Sens
Samedi 9 juin
À l'issue de la projection, nous vous...

Festival Eveil des Sens
Journée des 3 vallées 2018
à l'Etang de Persac (86320)

Dimanche 10 juin
À 7h MEDITATION Gratuit

BALADE
RDV à partir de 9h30

Pique-nique Partagé
Concert 12h30 Gratuit

Ateliers Bien Etre
A partir de 15h (Gratuit)

Etang de Persac 86320
Dimanche 10 juin

BALADE
Plusieurs parcours au choix
4, 10 ou 14 km
En marchant, en courant ou à vélo
3 euros - Gratuit pour les enfants

Options
€25.33.89.78
dessens@e.com
à l'Etang à partir de 9h30

Méditation partagée avec Patson

Ateliers : Naturopathie, néziologie, Réflexologie, plantes sauvages, Yoga

Les Compagnons de la Blourde
fêtent leurs **40 ans**
Rdv le samedi **8 sept 2018**
à l'Etang de PERSAC

Venez nous rejoindre pour des moments festifs et conviviaux !

8 septembre, Persac fête les **40 ans** des Compagnons de la Blourde.
9h Accueil et préparation à la salle des Fêtes
10h Départ du défilé costumé dans les rues de Persac
12h30 Arrivée à l'Etang
12h45 Apéritif et pique-nique partagés
APRES-MIDI, dès 15h, animations diverses, danses, musiques, chants, sketches, ...
SOIREE - Soirée dansante - Rappel aux souvenirs

Contacts, Ginette GILET 05 49 48 24 78 ou 06 88 39 22 00 et Nadège Cael 06 78 98 40 47

15 septembre dès 14h, à l'occasion de la **journée des associations**, promenade « patrimoine », dans le centre bourg, au fil des stands de découverte des associations Persacoises.

20h, Repas proposé par « **Eveil des Sens** » à la salle des fêtes (sur réservation au 06 25 33 89 78)

22 septembre 14h, belote organisée par les Aînés Ruraux

22 septembre 20h30, salle des fêtes de GOUEX, Les **PERSAC'OMIC'S** vous invitent à leur « **repas rigolo** ».

Au menu du soir, un spectacle comique, arrosé de bonne humeur et flambé aux sketches. Soirée organisée sur le principe d'un repas cabaret

LES PERSAC'OMIC'S
Vous invitent à leur **REPAS RIGOLO**

Au menu ce soir...
un spectacle comique...
flambé aux sketches!

Samedi 22 Septembre 20h30
Salle des fêtes GOUEX

Samedi 7 juillet

Persac en Fête!

Randonnée pédestre (RDV place de l'Eglise)
Concours « Peintres et Photographes » dans les rues du village (règlement sur www.persac.fr)

Le midi, restauration au «Trèfle» (pensez à réserver)
OU Stand grillades (sans réservation)

Contes en fêtes
30 Chorale « Les Amis de la Mothe »
h30 Remise des prix « Peintres et Photographes »
h Apéritif / concert Jazz
h Couscous « Momo » (réservation au mobile au 05 48 48 47 15 ou 05 48 48 47 13 jusqu'au 2/10)
tarifs : 14€ (adulte) 8€ (enfant de 5 à 10 ans) (GRATUIT pour les moins de 5ans)

SOIREE ANIMÉE PAR NEW ORLÉANS SOCIETY
h Descente aux flambeaux à l'Etang, suivie du feu d'artifice et du bal

Animations gratuites

enseignements : www.persac.fr

23 septembre, Les Amis de la **Mothe** organisent le salon du livre régional et francophone.
9h, petit-déjeuner littéraire,
11h, rencontre avec les lauréats du prix des 5 continents,
12h, remise du prix Jeunesse par la société des Auteurs du Poitou-Charentes,
12h30, repas sous Tivoli,
14h, conférence « Aliénor d'Aquitaine »,
18h, remise du prix, décerné par le public, de « la plus belle couverture du livre ».

6 octobre, soirée moules frites organisée par les **Compagnons de la Blourde** (sur réservation au 05 49 48 24 78 ou 06 88 39 22 00)
13 octobre spectacle de Michel Cordeboeuf, salle des fêtes. Proposé par les **Amis de la Mothe**
20 octobre 15h, conférence au château de la Mothe, « Les chemins de nos villages » tarif 5€

20 et 21 octobre, fête du pain. Hameau de la Crouzette.
Pressage de jus de pomme, cuisson du pain, manèges, stands d'artisans et animations diverses.
Brocante le samedi, informations et réservations auprès de la **MPT** au 06 70 74 61 17
Repas le dimanche midi, réservation auprès de la **MPT** au 06 70 74 61 17.
Le dimanche vers 15h, spectacle gratuit « Lézards de la rue », cofinancé par la commune.

11h, commémoration du centenaire. 12h30 repas des aînés de la commune offert par la municipalité

CHANTIER JEUNES

La commune de Persac organise un « chantier jeunes » avec le concours de la MJC de Lussac.

Il sera proposé aux jeunes, issus prioritairement des communes du RPI (Persac, Gouëx et Quéaux) de participer à la réalisation d'un jardin aromatique à l'étang du Petit Moulin.

Ce chantier aura lieu durant les prochaines vacances scolaires de la Toussaint. Il pourra réunir une douzaine de jeunes de 12 à 17 ans, du 22 au 26 Octobre. Ils seront sous la responsabilité d'un animateur de la MJC.

Le projet consiste à aménager une bande de terrain, en talus, pour en faire un jardin aromatique.

Ce projet d'aménagement a déjà fait l'objet d'une étude précise menée par un jeune de la commune dans le cadre de ses études au lycée agricole de Venours. Il aura l'appui de l'agent municipal responsable des espaces verts et de bénévoles de la commune pour les aspects plus techniques tel que la réalisation d'espaliers et de plantations.

Les jeunes seront contactés par courrier et invités à une réunion d'information qui aura lieu le 28 septembre à 18H30 près de l'étang.

A l'issue du chantier, une sortie « récréative » encadrée par la MJC (thème à préciser avec les jeunes) sera organisée. Le coût de cette opération (les matériaux, la logistique chantier et la sortie), sera pris en charge par la commune et par la CAF. Cette action a pour objectif de permettre aux jeunes de se retrouver autour d'un projet citoyen. Il vise également la rencontre entre jeunes et les échanges avec les adultes autour du projet.

De nombreux usagers du SIMER ne sont pas satisfaits des sacs utilisés depuis quelques mois pour la collecte

des déchets recyclables (translucides avec liens détachables). Notamment parce que ces derniers ne permettent pas de disposer d'un volume utile aussi important que les précédents. Pour permettre une harmonisation avec les consignes nationales et les dispositifs de collecte (bacs à couvercle jaune), **il a été décidé de revenir à des sacs à liens coulissants de couleur jaune.** Les stocks de sacs à liens détachables seront toutefois écoulés avant la mise en circuit des nouveaux.

Il est à noter que le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas !

L'ÉLAGAGE, L'ABATTAGE ET L'ENTRETIEN DES ARBRES

Extrait du règlement de la voirie communautaire adopté par la CCVG

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol du domaine public routier doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ou des fermiers.

Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci.

Dans son programme d'entretien annuel des voies, la CCVG établit des préconisations d'élagage grande hauteur sur les voies d'intérêt communautaire. Dans ce cadre, le service gestionnaire informera les propriétaires riverains des voies concernées. L'entretien est effectué comme suit :

⇒ Les propriétaires **entretiennent eux-mêmes**, dans les délais impartis.

Si dans le délai imparti, les travaux n'ont pas été réalisés par les propriétaires :

⇒ La CCVG fait procéder aux travaux **aux frais du propriétaire.**

⇒ Le service gestionnaire interviendra sans que le propriétaire ne puisse prétendre jouir des produits d'élagage.



Route d'Adriers, le 4 juin, intervention des sapeurs pompiers de Lussac suite à la chute d'un arbre sur la voirie.

Ils interviendront de nouveau quelques heures plus tard sur la route du Port



Une boucle au sud de « la Fosse aux loups » a été ouverte par la commune et la CCVG en assurera le balisage cet été. Cette randonnée d'une dizaine de km est accessible à tous, même à nos amis les chiens s'ils sont tenus en laisse. De nombreuses possibilités vous sont offertes pour réduire ou allonger ce circuit.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des responsables de l'écomusée pour "l'habiller" et une offre de service a été contractualisée dans l'esprit de le faire évoluer en sentier d'interprétation avec la pose de pupitres d'information. Une approche a déjà été faite par la réalisation d'un recueil synthétique des faits historiques concernant ce sentier et ses abords. La commission des chemins de randonnées serait toutefois ravie de recueillir vos anecdotes pour illustrer au mieux les pupitres à venir. Vous pouvez vous rapprocher du secrétariat, en mairie.

